



COVID-19 - COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFÉRENCE DU 30 AVRIL 2020 AVEC LA DDFIP DES ALPES MARITIMES

PAS MAL D'INFOS, MAIS ENCORE BEAUCOUP DE FLOU...

Très attendue après les déclarations du Premier Ministre mardi 28 avril dernier, la douzième audioconférence de l'ère COVID-19, entre la DDFIP du 06 et vos organisations syndicales, nous a laissés sur notre faim et pointe encore de nombreuses incertitudes sur la suite des opérations.

Les annonces du chef du gouvernement au sujet du déconfinement n'ont en effet pas encore été traduites par le ministère et notre direction générale, et par conséquent, par la DDFIP des Alpes-Maritimes.

Ce qui n'est pas du tout surprenant dans la mesure où **la situation risque de ne pas être uniforme sur tout le territoire**, en fonction de l'évolution des données liées à la pandémie dans chaque département.

Et ce ne sont pas les seules questions qui restent sans réponses. Celles qui concernent l'ordonnance sur les congés par exemple, sont toujours en suspens. Cette dernière est encore en cours d'élaboration/débat/harmonisation au niveau ministériel.

De plus, Solidaires Finances Publiques et la CGT ont saisi le Conseil d'État pour la faire annuler (procédure est en cours).

Mr BRECHARD attend néanmoins des précisions sur ce point en début de semaine prochaine. De la même façon, **on ne parle toujours pas de la prime interministérielle.** Mais bon, il ne faudra certainement pas attendre grand-chose de ce côté-là.

Nous sommes conscients de la dose de stress que la situation et les incertitudes peuvent produire chez les collègues. Nous sommes nous-mêmes des agents et vivons dans le même monde que vous et fréquentons les mêmes locaux.

Tous les points non relatés dans nos comptes rendus n'ont tout simplement pas été abordés ou n'ont pas encore de réponses claires, précises ou complètes quand nous posons les questions.

Vous le savez très certainement, **des audioconférences sont organisées presque tous les jours entre les OS et la DG et/ou le ministère et la situation est en perpétuelle évolution,** quand il n'y a pas carrément des retours en arrière sur certains sujets.

Néanmoins, dès qu'une nouveauté est annoncée, nous vous en tenons informé (compte rendu d'audioconférences, mail) de façon quasi instantanée.

Certains collègues prennent aussi leurs renseignements sur le groupe Facebook « DGFIP en colère ! ».

Si ce canal est une source d'informations alternative parfois intéressante (les comptes rendus de toutes les organisations syndicales y sont publiés par exemple), il y circule aussi beaucoup d'informations tronquées, périmées, ou parfois carrément fantaisistes.

Cela rajoute à l'anxiété de certains et génèrent des questions qui n'ont pas lieu d'être.

Essayez donc de prendre tout cela avec précaution.

L'audioconférence du jour a fait ressortir les éléments suivants :

PRÉSENTIEL / TÉLÉTRAVAILLEURS / MALADES / CAS CONTACTS

- **Agents en présentiel** : 27 % en moyenne (41 % dans les SIP, 31 % dans les trésoreries et 29 % dans les SIE).
- **Télétravailleurs** : 22 % en moyenne (18 % pour les trésoreries, 15 % pour les SIE et 14 % pour les SIP).
- **Agents malades (ou suspicion) COVID-19** : 54 cas (contre 53 lors du dernier pointage) dont 4 testés officiellement (+ 1 par rapport à la semaine dernière) depuis le début des recensements.
Sur ces 54 malades, 44 ont repris le travail avec l'accord du médecin de prévention (+ 2 par rapport au dernier comptage).
- **Cas « contacts »** : pas d'évolution depuis notre compte rendu du 24 avril 2020.

MATÉRIEL DE PROTECTION

- **Plexiglas** : La première livraison de ces matériels à été déployée dans la plupart des services. Une dotation complémentaire est en cours.
Mr CERES a rappelé que ces dispositifs seront utilisés uniquement pour l'accueil physique du public (quand le temps sera venu).
- Un **mail** a été envoyé à l'ensemble des personnels pour expliquer quelles étaient les **consignes en matière d'entretien des espaces de travail**, d'aération des locaux etc.
Le nécessaire de nettoyage a été envoyé dans les services, il sera complété en fonction des arrivages à la direction

CANTINE

Les organisations syndicales ont été destinataires de documents concernant la reprise de la restauration collective sur les sites qui disposent d'une cantine.

À cette heure, il ne s'agit que de **documents préparatoires devant être affinés et la date de réouverture des restaurants n'est pas encore définitivement fixée.**

Nous pouvons néanmoins vous communiquer les éléments suivants pour vous faire une idée (citation) :

- *Compte tenu du calendrier (pont de l'ascension) une **reprise n'est pas envisageable avant le 25 mai pour les agents de la DDFIP et le 2 juin pour accueillir les extérieurs.***
- *Un contrôle effectué par des représentants de l'association (membres du C.A., vices présidents de sites entre autres) et de l'administration (gestionnaires de sites, responsables sécurité) semble être impérativement à mettre en place afin de faire respecter les consignes, gestes barrières etc. Il peut être envisagé d'exclure temporairement les convives au comportement incorrect.*
- **Installations spéciales à mettre en place, par l'administration ou par les services sociaux :**
 - Vitrages en plexiglas des caisses, impératif.
 - Marquage au sol pour respect des distances de sécurité, optionnel

➤ **Limitations de la prestation :**

- Fontaines à eau fermées, carafes retirées. Elicor mettra plus de petites bouteilles d'eau en place, cependant, compte tenu du surcoût, ils pourraient autoriser les convives à apporter leurs propres bouteilles, l'administration pourrait peut-être en fournir aussi.

- Condiments, sauces, assaisonnements divers retirés. Les convives devront apporter les leurs, et il serait bien aussi qu'ils apportent leurs propres couverts (fourchette, couteaux, cuillères)

(fin de citation).

Attention, selon ce document, toutes les cantines ne rouvriront pas forcément en même temps. Cela dépendra de la configuration des locaux de chaque site concerné.

Une réflexion est également à l'étude pour envisager la possibilité d'emmener son plateau repas dans son bureau.

MUTATIONS

Vous en avez déjà été informé par mail ou sur nos sites internet locaux, le directeur a confirmé que la publication des mouvements de mutations nationaux A, B et C interviendrait fin mai - début juin.

Suite à ce mouvement national, les affectations locales devront être prononcées et feront également l'objet d'un mouvement qui interviendrait entre fin juin et mi-juillet.

À cet effet **une nouvelle application va être mise en service (ALOA)** qui permettra aux agents de rédiger leurs vœux locaux.

La direction locale avait prévu un programme de réunions d'information/formation à ce logiciel en présentiel. Compte tenu des événements, il n'est plus possible de les organiser dans cette configuration.

Elle a donc **prévu de procéder par audioconférence** qui se tiendront par zones géographiques. Celle-ci auront lieu **entre le 25 et le 29 mai.**

Entre 300 et 400 agents seraient concernés.

INFORMATIQUE

Depuis la dernière audio, **7 PC portables supplémentaires** ont été déployés en télétravail, portant ainsi le total à **177 unités depuis le début de la crise**. Ce chiffre ne compte bien évidemment pas les postes qui étaient déjà attribués aux agents télétravailleurs avant la crise).

Pour le reste (livraison du solde de la commande nationale) la situation est identique à la dernière fois.

En ce qui concerne les **ordinateurs fixes à emporter à la maison, la direction a eu l'autorisation d'en utiliser 45 à cet effet. Mais cette mesure est limitée dans le temps.**

Ces ordinateurs seront **ramenés au bureau au fur et à mesure de l'arrivée du solde de la commande nationale (45 unités) et seront donc remplacés par ceux-ci.**

La direction réfléchit à quels services doter en priorité.

STAGIAIRES

Sur la question de leur traitement et du tutorat qu'impose l'exercice du stage, la direction nous indique que la **distribution systématique de masques dans ce cadre n'est pas envisagée** pour le moment (problèmes d'approvisionnement).

Néanmoins, les **gestes barrières et mesures de distanciation physique** devront être respectés.

Bon courage pour y arriver dans la mesure où la proximité est souvent de mise dans ces situations...

De plus le nombre d'agents en présentiel n'étant pas particulièrement élevé, on se demande qui pourra s'occuper d'eux aussi efficacement que leur situation l'exige.

Déjà qu'en temps normal, il arrive parfois qu'ils soient livrés à eux-mêmes pour cause de surcharge de travail dans les services...

FRAIS DE REPAS (dernier épisode, nous l'espérons...)

Mr BRECHARD nous a annoncé que sa position initiale sur le bénéfice de cette mesure pour les agents bénéficiaires des titres restaurant avait finalement été tranchée favorablement par la DG.

Ces collègues pourront donc bien bénéficier des 17,50 € par jour de présence, s'ils en font la demande, dans les conditions déjà évoquées par ailleurs (présence entre 12 et 14h sur le lieu de travail, régularisation des tickets par la suite etc.).

Ce dispositif des frais de repas devrait perdurer au moins jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (23 mai), sauf si les cantines rouvrent d'ici là.

DÉCONFINEMENT

Comme indiqué en introduction, nous n'avons pas encore tous les éléments.

Mr BRECHARD a précisé qu'il attendait plusieurs documents d'importance en provenance de la DG pour le début de la semaine prochaine :

- Un premier qui présentera les règles RH et sanitaires ;
- Un autre qui définira la priorisation des missions au-delà du PCA actuel (plan de reprise d'activité des services non prioritaires actuellement) ;
- Une instruction qui proviendra du 1^{er} ministre permettant aux préfets de passer directement des commandes de masques et d'en organiser la distribution pour toutes les administrations.

Pour le moment, les masques restent destinés aux agents qui font de l'accueil physique, et seulement eux.

Aucune modalité sur l'organisation future de l'accueil du public après la sortie du confinement n'est encore définie.

Mr BRECHARD nous indique néanmoins que l'on se dirigerait plutôt vers un accueil uniquement sur rendez-vous.

Les seuls points actés à ce jour sont les suivants :

- **Les télétravailleurs** gardent leur statut au moins jusqu'à fin mai (pour limiter les effectifs en présentiel) ;
- **Maintien impératif des roulements** tant que nous sommes dans le cadre du PCA ;
- **Pour les agents** qui se sont déclarés **fragiles** en raison de pathologies préexistantes et qui sont donc en position d'ASA, la direction procède actuellement à un recensement plus précis de leur situation auprès des chefs de services.
En effet, la plupart d'entre eux ne se sont pas manifestés auprès de la direction ou du médecin de prévention.
Leur situation n'est donc pas forcément traitée comme elle le devrait. Il est important qu'elle le soit pour que par la suite, ils puissent, soit être placés en télétravail ou, si le télétravail n'est pas possible, se voir délivrer une autorisation spéciale d'absence.
Par exception, les femmes enceintes, considérées comme en situation de fragilité, bénéficient, immédiatement de ces mesures sans l'avis du médecin de prévention.
- En ce qui concerne **les collègues en position d'ASA pour garde d'enfants**, pour le mois de mai, leur statut n'évoluerait pas selon Mr BRECHARD.
Mais la situation reste très floue pour la suite dans la mesure où, à ce jour, personne n'est capable de dire si l'ensemble des écoles et classes vont rouvrir. Les situations seront en effet très disparates, notamment en fonction des décisions des élus locaux.
Autre élément qui n'est guère de nature à nous rassurer, le compte rendu Solidaires Fonction Publique de l'audioconférence du 29 avril 2020 entre les organisations syndicales nationales et le Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique, Olivier DUSSPOT.
Ce dernier évoque la période 11 mai - 1er juin (ASA ou congés ?) en indiquant que les discussions étaient encore en cours en fonction de l'évolution du déconfinement et donc de l'ouverture des écoles.
Il est donc urgent d'attendre sur ce sujet.

CAMPAGNE IR

On observe un taux de 26 à 47 % d'agents en présentiel (41 % en moyenne sur tout le département) dans les SIP.

Les situations varient en fonction de la configuration des locaux, du nombre d'agents dotés de postes en télétravail etc.

Mr BRECHARD indique que le « travail est très bon », le traitement des E-contacts est performant.

Au niveau du téléphone, c'est mieux qu'avant mais nous devons encore progresser selon les services.

Dans ce domaine **nous recevons une aide conséquente d'une trentaine de vérificateurs de la DIRCOFI**. Ces derniers ont assuré dans un premier temps le délestage du centre de contact de Carcassonne, puis de certains SIP.

104 000 télédéclarations (dont 40 000 automatiques) ont été télédéclarées pour le moment. C'est trois fois plus que l'année dernière à la même date.

Il n'est pas prévu d'afflux massif d'agents dans les services à partir du 11 mai, pour éviter les risques inutiles. La direction devrait envoyer un message en ce sens aux agents.

Prochain point en audioconférence le jeudi 7 mai à 9h30.